

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON
L. B. BA.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983
n° de dossier : 311115
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES
N° d'agrément 04.35.S.155

PROJET

Le présent procès-verbal doit être considéré comme provisoire jusqu'à son adoption au cours de la prochaine séance.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2019
à GUER.

L'an deux mille dix-neuf et le 18 mai à 9 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, Salle de la gare, Place de la gare 56380 GUER, sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux : 23 présents sur 38

Nombre de mandats : 63 voix sur 101

Comité départemental 22 : 4 représentants avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 29 : 1 représentants avec 2 voix et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 35 : 2 représentants avec 4 voix chacun et 5 représentants avec 3 voix

Comité départemental 56 : 4 représentants avec 3 voix chacun et 3 représentants avec 2 voix

Membres du conseil d'administration

Présents : Jean-Paul DIDIER, Olivier MACÉ, Stéphane COQUIO, Agnès CHACUN, Michel PIOLOT, Jean-Marie CLEMENT, Marc BODIGUEL, Christian BECKER, Bruno BEAUFILS, Bruno MILON, Régis HERVÉ.

Absent :

Absent excusé : Aline HERVÉ

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association, M. Olivier MACÉ est désigné par l'assemblée Secrétaire de séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 23 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de l'association
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- Les pouvoirs des membres représentés
- La feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport financier du Trésorier
 - Bilan financier
 - Budget prévisionnel
- 4- Rapport des différentes commissions
- 5- Questions diverses
- 6- Remise de trophées

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Catherine HAMET, présidente de Plérin et vice-secrétaire du comité, disparue le 2 mai 2019.

1-Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

Lecture est faite du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018.

Vote n°1

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 63

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018 est adopté à l'unanimité

2-Rapport moral du Président

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence (cf. documents joints). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote n°2

Approbation du rapport moral du président

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 63

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3-Rapport financier du Trésorier

Bilan financier. Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2018 (cf. documents joints) en précisant certains points.

Vote n°3

Approbation du bilan financier 2018

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 63

Le bilan financier 2018 est approuvé à l'unanimité

Budget prévisionnel. Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2019 (Cf. documents joints).

Vote n°4

Adoption du budget prévisionnel 2019

Vote Contre : 0

Abstention : 14

Vote pour : 49

Le budget prévisionnel 2019 est adopté.

4-Rapport des différentes commissions

- a. Commission Ligue Officiels Techniques, par Jean-Paul DIDIER (voir doc joint)
- b. Commission Régionale Développement, par Jean-Marie CLEMENT (voir doc joint)
- c. Commission Régionale Equipement, par Régis HERVE (voir doc joint)
- d. Commission Régionale Formation, par Régis HERVE (voir doc joint)
- e. Equipe Technique Régionale, par Samuel HOCHARD (voir doc joint)
- f. Commission Régionale Interclubs, par Olivier MACE (voir doc joint)
- g. Commission Régionale Jeunes, par Agnès CHACUN (voir doc joint)
- h. Pôle Espoir de Dinard par Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)
- i. Commission Régionale Para-Badminton, par Michel PIOLOT (voir doc joint)
- j. Commission Régionale Tournois par Christian BECKER (voir doc joint)
- k. Commission Régionale Vétérans, par Michel PIOLOT, (voir doc joint)

6- Questions diverses

Aucune question diverse

7- Remise de trophées

Le Président de la Ligue et le Responsable de la Commission ICR remettent les trophées aux Champions Interclubs de chaque division régionale.

- Pré Nationale : FIB 2
- Régionale 1 : QUIMPER 2
- Régionale 2 : GUICHEN 4
- Régionale 3 : TREGUNC 1

Le Mérite Fédéral de Bronze est remis à :

- Bernard PERRIN – Comité 29
- Françoise LE BLOUCH – ASPTT Vannes (56)

Le Mérite Fédéral d'Argent est remis à :

- Olivier MACÉ – Tregor Badminton (22)

Isabelle COLOMBIER – ALBCB Saint Briec (22) a également reçu le Mérite Fédéral d'Argent. N'étant pas présente, celui-ci lui sera remis à l'AG de son comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 50.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE